



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Lafrançaise, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel		REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDÉS	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge		PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François		LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVARD	Thierry	X
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain		GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	MOLLE	Marcel	X	PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel	X	VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe		BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECHE	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	X
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	X
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie	X	BELREPAYRE	Rémy	
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice	X	COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	X
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIE	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie	X	LOUSSERT	Réannère	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROCHE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent	X	MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe	X	DUSSEAU	Christian	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	X
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal	X	MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien		PECQUENARD	Caroline	X
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane		LARET	Claude	X
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel		DEVY	Nicolas	X
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier	X	MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	MESSAOUD	Hacène	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

AR Prefecture

082-258200575-20220922-DCS20220922_06-DE
Reçu le 26/09/2022
Publié le 26/09/2022

DCS20220922_06

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
PRADALIE	Jean-Pascal	BELVEZE	ALBUGUES	Patrice	MONTAIGU DE QUERCY
RICARD	Thierry	BIOULE	GAZAL	Hervé	SEPTFONDS
SANCEY	Alain	CUMONT	TAFOUREAU	Dominique	BOULOC EN QUERCY
TONIN	Philippe	GARIES	CADILHAC	Jean-Louis	GINALS
DIANA	Bernard	GIMAT	GAYRAL	Jacques	CORBARIÉU
RINALDI	Patrick	MARIGNAC	AUGUSTE	David	MAUBEC
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	POEZEVERA	Christine	PUYCORNET
CASTELNAU	Jacques	PARISOT	ESTRIPEAU	Jean-Paul	ST PROJÉT
QUARGENTAN	Jacques	SISTELS	LESTRADE	Christian	VAZERAC
LAVEDRINE	Sophie	VERDUN SUR GARONNE	IBRES	Jean-Louis	BRESSOLS

Membres en exercice : 195**Membres présents : 116****Membres excusés : 69**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 10**Assistaient également à la séance :** Le personnel du SDE 82

AVENANT AU MARCHÉ D'ÉLECTRIFICATION RURALE 2021-2024

Le Président indique aux membres du Comité syndical que de nouvelles dispositions doivent être intégrées au marché d'électrification rurale 2021-2024.

S'agissant des transformateurs, la raréfaction de certains matériaux ou produits a des impacts sur les délais d'approvisionnement ou leur disponibilité. Les allongements de délais de livraison de ces postes de transformation impactent la finalisation des chantiers d'électrification rurale, et peuvent engendrer des difficultés de trésorerie pour les entreprises. Le Président, pour les aider à faire face à la crise économique, souhaite agir sur les conditions de règlement des marchés publics et modifier, par avenant, le régime des acomptes.

L'objet de l'avenant n° 1 est d'ajouter à l'article 6.2.2 du CCAP un cas d'acompte à 90 % en cas de retard de livraison de transformateur lorsque le montant des prestations restant à exécuter est inférieur à 10 %.

Pour ce qui concerne l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques, le modèle retenu par le Syndicat lors du renouvellement du marché de fourniture, ne permet pas l'intégration du coffret individuel de branchement électrique (CIBE). Des additifs au marché sont donc nécessaires. Deux nouveaux articles doivent être ajoutés au BPU pour les travaux de terrassement nécessaires à la liaison borne-point de livraison, à savoir les articles 730 et 731 et la rédaction de l'article 9.7 du CCTP doit être modifiée en conséquence.

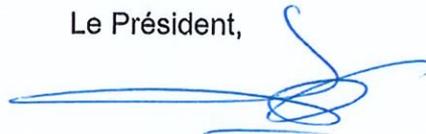
Le Président propose, en conséquence, aux membres du Comité syndical d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché de travaux d'électrification rurale 2021-2024 (joint en annexe) et de l'autoriser le signer.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché de travaux d'électrification rurale 2021-2024 (ci-joint) et d'autoriser le Président à le signer.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL



Marché Electrification rurale 2021_2024

AVENANT N°1**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :

Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82)
78 avenue de l'Europe
82000 Montauban

Le pouvoir adjudicateur est représenté par Monsieur Jacques GAYRAL, Président du SDE 82.

B – Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Désignation du titulaire:

C – Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché d'électrification rurale 2021-2024

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 48 mois
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : sans minimum ni maximum

D – Objet de l'avenant

La raréfaction de certains matériaux ou produits, a des impacts sur leurs délais d'approvisionnement ou leur disponibilité. Ces délais ont des effets lourds sur la fabrication et la livraison des postes de transformation et corrélativement sur le déroulé des chantiers ER et peut engendrer des difficultés de trésorerie pour les entreprises

L'avenant a pour objet d'une part de modifier le régime des acomptes.

Cette mesure vise à améliorer la trésorerie des entreprises pour les aider à faire face à la crise économique, en agissant sur les conditions de règlement des marchés publics.

L'objet de l'avenant n° 1 est de rajouter à l'article 6.2.2 du CCAP un cas d'acompte à 90 % en cas de retard de livraison de transformateur lorsque le montant des prestations restant à exécuter est inférieur à 10 % .

L'avenant a également pour objet d'intégrer dans le marché un additif au BPU et au CCTP relatif au raccordement des bornes rapides et accélérées.

En effet, le SDE 82 a renouvelé son marché de fourniture de borne. Le modèle retenu n'intègre pas le coffret destiné à recevoir le CCPI et une enveloppe pour le compteur et le disjoncteur. En conséquence, les travaux de terrassement nécessaires à la liaison borne-coffret de branchement sont plus importants que la part de génie civil intégrés dans le forfait actuel et nécessitent l'ajout d'un prix nouveau.

L'article du CCAP suivant est modifié :

N° article	libellé	Modification
6.2.2	Acompte à 90 % pour report des travaux de dépose ou de finition de voirie	Ajout d'un cas d'acompte à 90 % pour retard de livraison de poste
6.2.2	Acompte à 90 % pour report des travaux de dépose ou de finition de voirie	Modification intitulé article

Cette modification d'article est indiquée en annexe1 du présent avenant

D1 - Modification du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Les articles du CCTP suivants sont modifiés :

N° article	libellé	Modification
9.7	RACCORDEMENT	modification

Ces modifications d'articles sont indiquées en annexe1 du présent avenant

D2 - Ajout de prix au Bordereau des Prix Unitaires

Les prestations objet du présent avenant seront rémunérées selon les conditions définies en annexe 2 complétant le BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU) du marché.

■ Incidence financière de l'avenant n°1 : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché public

E - Annexes

Annexe 1 : Ajouts/modifications du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Annexe 2: le BPU (bordereau des prix unitaires)

F - Signature du Titulaire du marché

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

G- Signature du pouvoir adjudicateur

A Montauban, le

Jacques GAYRAL
Président du SDE 82

Annexe 1 ADDITIF CCAP CCTP

CCAP

6.2.2 Acompte à 90 % pour report des travaux de dépose, de finition de voirie ou de livraison de transformateur

A titre exceptionnel et sur accord du maître de l'ouvrage, lorsque le chantier est interrompu pour des raisons de déposes différées ou de réfection de voirie différée (justifiées par l'inaccessibilité du terrain, des travaux conjoints avec d'autres maîtres d'ouvrages, etc.), l'entreprise peut présenter une situation supplémentaire d'acompte. Cette dernière ne peut excéder 90 % du montant du bon de commande.

Un acompte de 90 % peut également être présenté en cas de retard de livraison de transformateur lorsque le montant des prestations restant à exécuter est inférieur à 10 % .

CCTP

9.7 - RACCORDEMENT

La borne sera raccordée au point de livraison d'énergie mis en place par ENEDIS.

Le type et la section du câble d'alimentation devront être adaptés à la distance de raccordement entre le coffret compteur/disjoncteur et la borne, et conformément à la norme NFC 15-100 et NFC 14-100.

Les raccordements à chaque extrémité comprendront tous les éléments et prestations nécessaires à la bonne marche du dispositif : têtes thermorétractables, temps nécessaire à l'épanouissement des câbles, appareillage de connexion et toutes sujétions.

XVI – Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques :Index A1= TP12a/TP12a₀

Codes articles	Désignation des ouvrages	Unités	PU HT (€)
730	<p>Raccordement d'une borne < 36 kVA (liaison PDL/borne jusqu'à 5 m) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le terrassement d'une tranchée de 1,00 m de profondeur et de largeur 0,30 m - la fourniture et pose en tranchée d'un fourreau en polyéthylène annelé rouge (TPC) Ø 63 mm - le câble de type U 1000 R2V 5 G 16 mm² en cuivre répondant à la norme NFC 32 321 avec ou sans vert – jaune - le déroulage d'un câble Branchement dans la tranchée et sous fourreau - le raccordement du câble souterrain de section < 25 mm² sur grille, y compris la préparation du câble, l'épanouissement, l'étiquetage, les extrémités thermo-rétractables et la fourniture des matériels de connexions - l'évacuation des déblais extraits et mise en décharge de classe 3 compris chargement et déchargement, frais de décharge, quel que soit le mode de terrassement - la sabline ou sable propres et pauvres en éléments fins ($\leq 5\%$) et de granulométrie 0/4 - 0/6 - la grave concassée, grave ou calcaire de carrière insensible à l'eau et de granulométrie étalée de type 0/20 à faible teneur en fines - la réfection de la partie supérieure de la tranchée à l'identique, plus l'éventuelle surface due à la surlargeur imposée par les préconisations du gestionnaire de la voirie 	U	500,00
731	<p>Raccordement d'une borne 50 kVA (liaison PDL/borne jusqu'à 5 m) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le terrassement d'une tranchée de 1,00 m de profondeur et de largeur 0,30 m - la fourniture et pose en tranchée de 2 fourreaux en polyéthylène annelés rouges (TPC) Ø 63 mm - le câble de type U 1000 R2V 5 G 25 mm² en cuivre répondant à la norme NFC 32 321 avec ou sans vert – jaune - le déroulage de 2 câbles Branchement dans la tranchée et sous fourreau - le raccordement des câbles souterrains de section < 25 mm² sur grille, y compris la 	U	2 000,00

préparation des câbles, l'épanouissement, l'étiquetage, les extrémités thermo-rétractables et la fourniture des matériels de connexions

- la fourniture et pose d'un disjoncteur de branchement tétrapolaire 3P+N sélectif, calibre réglable 30/4
- la fourniture et pose d'un sectionneur en charge à coupure visible 4 pôles, poignée cadenassable pour branchement C4 dans bâtiment ou dans coffret, compris rails de fixation, raccordement des câbles amont, pour un courant assigné (220/240 V ou 440/480 V), calibre 160A
- l'évacuation des déblais extraits et mise en décharge de classe 3 compris chargement et déchargement, frais de décharge, quel que soit le mode de terrassement
- la sabline ou sable propres et pauvres en éléments fins ($\leq 5\%$) et de granulométrie 0/4 - 0/6
- la grave concassée, grave ou calcaire de carrière insensible à l'eau et de granulométrie étalée de type 0/20 à faible teneur en fines
- la réfection de la partie supérieure de la tranchée à l'identique, plus l'éventuelle surface due à la surlargeur imposée par les préconisations du gestionnaire de la voirie

 Légende des unités :

U :	unité	Km :	kilomètre
ml :	mètre linéaire	m ² :	mètre carré
% :	pourcentage	h :	heure
m3 :	mètre cube		